

20^{ème} Open Catalan[®] de Tennis de table
Samedi 28 et Dimanche 29 Mai 2022

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le **CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE** organise les Samedi 28 et Dimanche 29 Mai 2022, le **20^{ème} Open Catalan[®] de Tennis de Table**, Tournoi National homologué.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 20 tables, au **Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66 350)**.
Les finalistes, demi-finalistes seront récompensés en chèques, espèces et divers lots.

La salle sera accessible : le Samedi 28 Mai 2022 dès 07h30 ;
 Le Dimanche 29 Mai 2022 dès 07h30.

La participation à ce tournoi est soumise à l'engagement préalable en ligne sur le lien :

Des inscriptions sur place seront possible en accord avec le juge arbitre.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT en fin de saison, pour les tableaux étant homologués.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Article 1 : Le Tournoi est organisé par le CANOHES TOULOUGES TENNIS de TABLE, Club affilié à la Fédération Française de Tennis de Table, sous le numéro 11 66 0001.

Article 2 : Cette épreuve est Homologuée par la Fédération Française de Tennis de Table sous le numéro **1346/2021-B**.
Pour les tableaux homologués, seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences traditionnelles seront validées (21 / 22) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2021 / 2022.

Article 3 : Le juge arbitre de l'épreuve sera Monsieur Jean Loup ALBERT (JAN).
Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait stricte application des règlements de notre fédération.

Article 4 : Le tirage au sort aura lieu le Vendredi 27 Mai 2022 à 19h00, au Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350).

Article 5 : Tous les tableaux (sauf mort subite et doubles) se jouent en poule de trois, **2 qualifiés par poules**, suivies de tableaux à élimination directe.

Article 6 : Les tableaux suivants seront organisés :

Jour du tableau	Tableau	Descriptif	Nombre de places	Horaire
Samedi 28 Mai 2022	A	5 / 899	48	08h30
	B	5 / 1099	48	09h45
	C	5 / 1399	48	11h00
	D	Féminine "non homologué" <i>(jusqu'à cadette 2)</i>	24	16h00
	E	Double < 3200pts "non homologué"	32	16h00
	F	Jeune "non homologué" <i>(jusqu'à cadette 2)</i>	32	12h30
	G	Toutes Séries	48	14h30
	H	10/1799	48	13h00
dimanche 29 mai 2022	I	8 / 1499	60	12h30
	J	5 / 999	48	09h45
	K	5 / numérotés 300	48	15h30
	L	DAMES	24	12h30
	M	Jeunes tradi (poussins à cadets 2) 5/899	48	10h30
	N	5 / 799	48	08h30
	O	Master	60	16h30
	P	5 / 1299	48	11h00
	Q	1000 / 1999	48	14h00
	R	Tableau handicap "non homologué"	48	12h00

NB. Le nombre d'inscriptions par tableaux est modulable.

Les joueurs pourront s'inscrire sur trois tableaux + TS ou double le samedi.

Les joueurs pourront s'inscrire sur trois tableaux + TS ou "handicap" le dimanche.

Article 7 : Le tableau handicap (non homologué) se joue en tableau à élimination directe. Chaque partie du tableau Handicap, se déroule en une manche de 33 points avec 2 points d'écart par classement (écart maxi 24 points).

Pour les numérotés : n°1 à 150 assimilé classement 25 / n°151 à 300 assimilé classement 24
n°301 à 500 assimilé classement 23 / n°501 à 700 assimilé classement 22 / n°701 à 999 assimilé classement 21
Pour les participants classés de 5 à 7 : assimilé classement 7

Article 8 : Les modalités de réalisation du tableau **Doubles** seront fixées le Samedi 15 Mai 2021, en fonction du nombre de participants.

Article 9 :

Ce tournoi sera doté en chèques, Bons d'achats, lots et coupes, pour une valeur de 4 500 Euros.

Article 10 : La tenue sportive réglementaire sera exigée. Les **balles de compétition*** blanches ou oranges en plastiques** ne seront pas fournies par l'organisateur et resteront à la charge des concurrents. Les parties se joueront toutes au meilleur des cinq manches (sauf tableau mort subite).

Article 11 : La compétition sera informatisée ; les joueurs doivent se conformer aux horaires qui leurs seront communiqués au début de la compétition.

Les participants devront se tenir à la disposition du Juge Arbitre : tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son nom, sera déclaré forfait (1 appel).

Article 12 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 13 : Les vainqueurs auront à charge de ramener à la table d'arbitrage le résultat de la partie qu'ils viendront de disputer. Les perdants seront appelés à arbitrer une partie du tour suivant. Tout manquement à ces dispositions entraînerait, pour le ou les fautifs, l'exclusion des autres tableaux dans lesquels ils seraient encore en compétition.

Article 14 : Les engagements, accompagnés de leur règlement se feront **uniquement en ligne** :

https://formulaires.webnball.fr/Lweb/?id=A_378

IBAN FR76 1710 6000 3819 5658 3600 046

Code BIC AGRIFRPP871

Toute personne inscrite, qui ne se présenterait pas le jour du tournoi, se verra exiger le règlement du ou des tableaux dans lesquels elle se serait engagée.

Renseignement auprès de : Thomas ANNEZO - 06 69 52 30 11 - sofianecttt@gmail.com

Article 15 : Les droits d'inscription sont fixés par le club :

Jour du tableau	Tableau	Descriptif	Tarif d'engagement
Samedi 28 Mai 2022	A	5 / 899	8 €
	B	5 / 1099	8 €
	C	5 / 1399	8 €
	D	Féminine "non homologué" <i>(jusqu'à cadette 2)</i>	5 €
	E	Double < 3200pts "non homologué"	10 €
	F	Jeune "non homologué" <i>(jusqu'à cadette 2)</i>	5 €
	G	Toutes Séries	8 €
	H	10/1799	8 €
dimanche 29 mai 2022	I	8 / 1499	8 €
	J	5 / 999	8 €
	K	5 / numérotés 300	8 €
	L	DAMES	8 €
	M	Jeunes tradi (poussins à cadets 2) 5/899	5 €
	N	5 / 799	8 €
	O	Master	8 €
	P	5 / 1299	8 €
	Q	1000 / 1999	8 €
	R	Handicap "non homologué"	4 €

Article 16 : Conditions de remboursements :

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tableau doit honorer son engagement. En cas d'impossibilité motivée (avec certificat médical) , connue de lui suffisamment à l'avance (jusqu'à 48h avant le lancement du tableau) le joueur doit aviser l'organisateur, pour permettre de procéder éventuellement à son remplacement et pour pouvoir être remboursé de ses droits d'inscriptions. En cas d'accident ou d'évènements de force majeure survenue au dernier moment, il doit en aviser l'organisateur (documents à l'appui) afin de pouvoir être remboursé.

Article 17 : Gains et récompenses de l'Open Catalan® 2022.

Dans tous les tableaux, les Vainqueurs, Finalistes et Demi-finalistes seront récompensés :

Jour du tableau	Tableau	Descriptif	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finalistes
Samedi 28 Mai 2022	A	5 / 899	80 €	40 €	20 €
	B	5 / 1099	80 €	40 €	20 €
	C	5 / 1399	100 €	50 €	25 €
	D	Féminine "non homologué" <i>(jusqu'à cadette 2)</i>	BA 60 €	BA 30 €	BA 15 €
	E	Double < 3200pts "non homologué"	80 €	40 €	20 €
	F	Jeune "non homologué" <i>(jusqu'à cadette 2)</i>	BA 60 €	BA 30 €	BA 15 €
	G	Toutes Séries "	200 €	100 €	50 €
	H	10/1799	120 €	60 €	30 €
dimanche 29 mai 2022	I	8 / 1499	120 €	60 €	30 €
	J	5 / 999	80 €	40 €	20 €
	K	5 / numérotés 300	250 €	125 €	65 €
	L	DAMES	60 €	30 €	15 €
	M	Jeunes tradi (poussins à cadets 2) 5/899	60 €	30 €	15 €
	N	5 / 799	60 €	30 €	15 €
	O	Master	300 €	150 €	75 €
	P	5 / 1299	100 €	50 €	25 €
	Q	1000 / 1999	100 €	50 €	25 €
	R	Handicap "non homologué"	100 €	50 €	25 €

NB. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations en cas de participation insuffisante.

Le **Trophée de l'Open Catalan®** sera acquis par le joueur ayant remporté le tableau « Toute Séries » 3 fois, consécutivement ou non ; un trophée étant acquis définitivement les autres années.

Le « **Challenge Jean François ESCANDE** » récompensera le club présentant le plus grand nombre d'engagés (le CTTT, club organisateur étant hors concours).

Autres Prix individuels :

- le « **Grand Prix de la Ville de Toulouges** » récompensera le plus jeune des compétiteurs inscrits ;
- le « **Grand Prix de la Ville de Canohès** » récompensera le doyen des compétiteurs inscrits ;

Article 18 : Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Chaque jour, une buvette (croissanterie, boissons chaudes et froides, grillades ...) fonctionnera toute la journée.

Article 19 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, en particulier si « il ne regroupe pas au moins 16 participants ».

Article 20 : Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 21 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte.

Article 22 : Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, pourra apporter au présent règlement toutes modifications jugées indispensables au bon déroulement de l'épreuve. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

Bon Tournoi ...